

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 114 DU 5 MAI 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2020TB05 - REHABILITATION DES COUVERTURES DU MARCHE
D'INTERET NATIONAL D'AGEN**

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation relative aux travaux de réhabilitation des couvertures du Marché d'Intérêt National (MIN) d'Agen.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché à tranches, conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Les prestations sont divisées en trois tranches :

Tranche	Désignation	Délai d'exécution
TF	Réhabilitation des couvertures fibrociments des bâtiments E et H	8 mois
TO001	Reprise des descentes d'eau du bâtiment E	2 mois
TO002	Reprise des descentes d'eau du bâtiment H	2 mois

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire.

A la date limite de réception des offres fixées 19/02/2021 à 12h00, 2 plis ont été réceptionnés.

Le 05/05/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de base négociée de :

CATRA BTP - 13, rue Paul Gauguin - 31100 TOULOUSE - N° Siret : 439 585 084 00049- Pour un montant de 300 230,52 € HT soit 360 276,62 € TTC, réparti comme suit :

Tranche	Désignation	Montant
TF	Réhabilitation des couvertures fibrociments des bâtiments E et H	289 175,43 € HT
TO001	Reprise des descentes d'eau du bâtiment E	5 906,33 € HT
TO002	Reprise des descentes d'eau du bâtiment H	5148,76 € HT

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU les articles L. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 05/05/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2020TB05 « REHABILITATION DES COUVERTURES DU MIN » CATRA BTP - 13, rue Paul Gauguin - 31100 TOULOUSE - N° Siret : 439 585 084 00049- Pour un montant de 300 230,52 € HT soit 360 276,62 € TTC, réparti comme suit :

TF	Réhabilitation des couvertures fibrociments des bâtiments E et H	289 175,43 € HT
TO001	Reprise des descentes d'eau du bâtiment E	5 906,33 € HT
TO002	Reprise des descentes d'eau du bâtiment H	5 148,76 € HT

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AU BUDGET DE L'ANNEE 2021 - BUDGET 15 - CHAPITRE 23

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 10/05/2021

Télétransmission le 10/05/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT



AGGLOMÉRATION
AGEN